

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 12 juin 2019**

**N°19/06**

L'an deux mil dix-neuf et le douze juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'ESPARRON de VERDON dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy VEYS maire.

**Etaient présents** : Mme Michèle BERNE, MM. Driss BOUMESLA, Jean-Claude CICCONE, Bernard de CASTELLANE, Gilbert PELEGRIN.

**Absent excusé** : Lucien BERNE

**Procuration** : M Lucien BERNE donné procuration à M Driss BOUMESLA

**Ordre du jour** :

Approbation du compte rendu du 16/05/2019

- 1 - Décision modificative N° 1 (pour la vigie du Poste de secours)
  - 2 – Rectification, suite à une erreur matérielle, de la délibération N°19/26 relative au plan de financement pour l'Aménagement urbain avec arrêt sécurité des transports en commun FODAC 2019 (Albiosc)
  - 3 – Nouveau Plan de financement pour le City Stade
  - 4 – Nouveau Plan de financement pour l'aide de Fitness
  - 5 - Plan de financement pour toilettes sèches du « Quartier »
  - 6 - Plan de financement + demande de subvention Restauration du pont-canal de l'ancien canal du Verdon
  - 7 – Avenant Full Connect
  - 8 – Acquisition du bateau promenade de 60 places au 01/09/2019
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte

Madame Michèle BERNE est nommée secrétaire de séance.

**APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU 16/05/2019**

Le compte rendu sera adopté lors de la prochaine réunion du conseil municipal

**DECISION MODIFICATIVE N° 1**

**Délibération** :

« Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget Primitif Communal 2019 sont insuffisants ou non prévus, il y a nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après, pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables liées à l'activité de la commune :

Objet des Dépenses	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Article et Chapitre	Sommes	Article et chapitre	Sommes
<u>Immobilisations incorporelle – Opération 121</u> – Travaux de voirie	2151 / 121	15 000 €		
<u>Immobilisation incorporelle – Opération 208</u> – Aménagement poste secours-surveillance			2052 / 208	15 000 €
		<b>15 000 €</b>		<b>15 000 €</b>

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

**ADOpte** la décision modificative telle que figurant dans le tableau ci-dessus.

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à cette affaire. »

**RECTIFICATION, SUITE A UNE ERREUR MATERIELLE, DE LA DELIBERATION N°19/26 RELATIVE AU PLAN DE FINANCEMENT POUR L'AMENAGEMENT URBAIN AVEC ARRET SECURITE DES TRANSPORTS EN COMMUN FODAC 2019 (ALBIOSC)**

Délibération :

« Suite à une erreur matérielle, dans la délibération n°19/26 du 23/04/2019, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de reprendre cette délibération.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de présenter au Conseil Départemental une demande de financement dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide aux Communes 2019 (FODAC), en vue d'aménager un arrêt de minibus à l'entrée du village d'Albiosc, Commune Associée d'Esparron de Verdon, de façon à ce qu'il puisse être opérationnel avant la fin de l'année 2019.

C'est un projet dont le montant est estimé à 36 666.91 € H.T., Monsieur le Maire envisage un financement à 40 % dans le cadre du FODAC 2019, plafonné à 10 600 €

**Plan de financement** : Montant estimatif du projet 36 666.91 € H.T.  
Conseil Départemental – FODAC 2019- 10 600.00 €  
Commune - Autofinancement 26 066.91 €

Cet aménagement consiste à la création d'un arrêt de minibus sécurisé en dehors de la voirie départementale, permettant une utilisation pour les deux sens de la circulation et permettant un accès aménagé pour les personnes à mobilité réduite et à proximité d'une aire de stationnement communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

**DONNE** un avis favorable à ce projet et au plan de financement tel que décrit ci-dessus.

**SOLLICITE** le Conseil Départemental, afin d'obtenir une aide financière au titre du FODAC 2019

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives au règlement de cette affaire. »

**NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT POUR LE CITY STADE****Délibération :**

« Monsieur le Maire indique au conseil municipal que suite à la délibération du conseil municipal du 23/04/2019 N° 19/24, et à la demande du conseil Régional, il y a lieu de modifier le plan de financement concernant l'aménagement d'un city stade.

Compte tenu de l'absence d'équipements sportifs, de l'isolement de notre commune, et afin de permettre une pratique régulière d'activités sportives à nos administrés, Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'un city stade sur la commune, accessible à tous.

Ce projet consiste à la création d'une plateforme et une structure pour la pratique de multisports, toute l'année.

Le montant de ce projet est estimé à 73 214.41 € H.T., le plan de financement est établi comme suit :

Montant estimatif du projet	73 214.41 € H.T.
C.N.D.S. 50 %	36 607.00 €
Conseil Régional au titre du F.R.A.T.	21 963.00 €
Commune - Autofinancement	14 644.41 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

**DONNE** un avis favorable à ce projet et au plan de financement tel que décrit ci-dessus.

**SOLLICITE** le Centre National de Développement du Sport (CNDS), le Conseil Régional au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (F.R.A.T.), afin d'obtenir une aide financière pour la réalisation de ce projet.

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives au règlement de cette affaire. »

**NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT POUR L'AIDE DE FITNESS**

Après échange de courriers avec la Région, le plan de financement voté lors de la dernière réunion du conseil municipal ne change pas, la participation de la Région est bien de 12 000 €.

**PLAN DE FINANCEMENT POUR TOILETTES SECHES DU « QUARTIER »****Délibération :**

« Monsieur le Maire présente au conseil municipal dans le cadre du contrat rivière Verdon avec le Parc Naturel Régional du Verdon, un projet pour l'installation de toilettes sèches sur les zones de fréquentation touristiques. Pour notre commune ces toilettes sèches seraient installées au lieu-dit « le Quartier », pour un coût estimé à 41 925 € H.T. soit **50 322 € TTC**.

Le plan de financement pour cette opération est le suivant :

Montant des travaux	<b>41 935.00 € H.T.</b>
Commune – autofinancement -	41 935.00 €
Société Canal de Provence : participation de 33 % sur la part communale dans le cadre du contrat rivière soit	13 838.55 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**ACCEPTE** le projet pour l'installation de toilettes sèches au lieu-dit « Le Quartier » estimé à 41 925 € H.T.

**SOLLICITE** Canal de Provence afin d'obtenir une participation sur la part communale.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura pas d'appel d'offre, pour ce dossier, car la société qui propose cette réalisation est la seule à posséder ce brevet à base de lombrics et sans entretien.

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives au règlement de cette affaire. »

**PLAN DE FINANCEMENT + DEMANDE DE SUBVENTION RESTAURATION DU PONT-CANAL DE L'ANCIEN CANAL DU VERDON**

Délibération :

« Monsieur le Maire présente au conseil municipal un dossier de restauration du patrimoine rural, relatif à la restauration d'un aqueduc pont canal de l'ancien canal du Verdon sur la commune d'Esparron de Verdon faisant parti d'un sentier de randonnée « GR de Pays, tour du lac d'Esparron de Verdon », créé en 2017 dans le cadre d'un réseau d'itinérance permettant de favoriser la découverte des patrimoines du Verdon et en partenariat avec le PNR Verdon, le conseil Régional Sud, les Conseils départementaux 04 et 83 et la commune d'Esparron de Verdon

Le coût des travaux est estimé à 14 950 € H.T. soit 17 940 € T.T.C.

Le plan de financement pour cette opération est le suivant :

Montant des travaux	<b>14 950.00 € H.T.</b>
Conseil Départemental 04	5 000.00 €
Conseil Régional	5 980.00 €
Commune – autofinancement -	3 970.00 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**ACCEPTE** le projet de restauration du pont canal de l'ancien canal du Verdon sur la commune d'Esparron de Verdon, d'un montant estimé de 14 950 € H.T., soit 17 940.00 € TTC,

**ACCEPTE** le plan de financement tel que décrit ci-dessus,

**SOLLICITE** le Conseil Régional au titre de la chaîne patrimoniale, le Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence, afin d'obtenir les aides financières nécessaires à la réalisation de ce projet,

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives au règlement de cette affaire. »

**AVENANT FULL CONNECT**

Sujet reporté à une prochaine réunion du conseil municipal.

**ACQUISITION DU BATEAU PROMENADE DE 60 PLACES AU 01/09/2019**

Délibération :

« Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal N° 18/29 du 24/05/2018, relative à l'acquisition d'un bateau promenade de 60 places.

La liste du matériel à acquérir est la suivante :

- 1 bateau Hydrobus 60 places avec son armement (60 gilets de sauvetage, 2 gilets Formula, 2 plates-formes, 2 bouées couronnes, 1 barque de secours) et ses 120 batteries Normand + 2 chargeurs.
- 1 sono avec lecteur enregistreur PASC
- 2 barres d'accès pour les fauteuils roulants
- 2 pontons en acier et 1 passerelle (le port et la Pointe du Quartier)
- 1 kiosque d'accueil avec panneau d'ouverture.
- Pièces de rechange : 1 kit Sail marine propulsion,
- 2 hélices, 3 cartons régulation moteur

Pour un montant H.T	107 000.00 €
TVA 20 %	21 400.00 €
Montant T.T.C.	<b>128 400.00 €</b>

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, après un vote de 6 POUR et 1 ABSTENTION (M de CASTELLANE)

**ACCÉPTE** d'acquérir le bateau promenade de 60 places (sans le nom commercial) et tout le matériel et accessoires décrits ci-dessus, pour un montant total de 128 400.00 € T.T.C.

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives au règlement de cette affaire. »

Le Maire est autorisé à lancer la publication d'appel d'offres pour la Délégation de Service Public (DSP) de la gestion du bateau promenade à propulsion électrique, celle-ci se fera début Aout une fois l'acte de vente rédigé et approuvé par les deux parties.

La mairie se renseignera sur les possibilités d'obtenir un prêt auprès des établissements bancaires.

Dans la délégation de Service Public apparaîtra les différentes missions du bateau (croisières individuelles, croisières de groupes, navettes pont coupé et quartier, offres touristiques autour de la randonnée pédestre et vététiste, etc.

**Questions diverses :**

**CCAS** : Monsieur le Maire précise que ce jour, une sortie en bus, des aînés d'Esparron a eu lieu aux Baux de Provence, avec visite de la carrière de lumières et repas au restaurant.

Monsieur le Maire remercie Mme GIMENEZ qui a organisé cette sortie qui s'est très bien déroulée.

**Réunion publique du 11/06/19** : une réunion publique a eu lieu le 11/06/2019, pour la présentation du projet d'aménagement des abords du lac à proximité du centre d'Esparron de Verdon, animée par l'urbaniste M AMEDEO, Atelier Randupson. Environ 70 personnes étaient présentes. La présentation a été très claire avec de bons commentaires.. M Ciccone précise que les réunions publiques sont utiles.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 40

COMPTE RENDU AFFICHE AU PUBLIC, SOUS RESERVE D'ACCEPTATION PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Michèle BERNE

LE MAIRE  
Guy VEYS